

Section des Hauts-de-Seine 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes Tél : 01 45 06 67 66 Fax : 01 42 04 33 93 Email : 92@se-unsa.org

Site: www.se-unsa92.com

Objet : Déclaration préalable à la CAPD du mardi 26 novembre 2013

M. le Directeur Académique,

Lundi dernier se sont ouverts les chantiers-métiers, acte II de la Refondation de l'école. Fidèle à ses principes le SE-Unsa participe activement aux discussions dans les dix groupes qui concernent les personnels enseignants et d'éducation. Pour le SE-Unsa, la loi d'orientation ne se concrétisera que si elle s'appuie sur des personnels accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités à innover. Cela passe aussi par une revalorisation de leur métier.

Mais depuis un an et demi et le changement de gouvernement le débat reste focalisé autour de la question des rythmes scolaires. La réflexion sur la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014, qui avance plus ou moins rapidement selon les communes, crée toujours autant d'inquiétude chez nos collègues. La crainte du changement, la mise en avant médiatique des échecs de cette mise en place à la rentrée 2013 ainsi que le manque de moyens ou d'ambition de certaines communes engendrent un climat de défiance alors qu'aucune commune de notre département ne pratique aujourd'hui la semaine de quatre jours et demi. Le SE-Unsa reste persuadé que cette réforme est nécessaire et qu'il faut sortir de la semaine de quatre jours pour aller vers une meilleure répartition du temps de classe des élèves ; il n'appelle donc pas à la grève nationale du 5 décembre. Néanmoins il interviendra partout où les projets municipaux seraient contraires aux intérêts des élèves et des enseignants.

Les stages de formation continue sont le sujet principal de cette CAPD. Le SE-Unsa regrette que le nombre de stages proposés à nos collègues ne soit pas aussi important que par le passé. Certains ne sont pas complets, d'autres sont annulés faute d'un nombre suffisant de participants. Le manque d'informations concernant certains stages au moment de l'inscription peut expliquer le faible nombre de candidatures. Mais le fait que de très nombreux départs en stage soient remplacés par des contractuels admissibles peut aussi être un frein aux candidatures de nos collègues qui auraient des classes difficiles ou des niveaux de classe « sensibles » comme le CP ou le CM2.

Le suivi de ces contractuels admissibles est le dernier sujet que je souhaite aborder. Nos collègues à 75% complétés par des CAD ont reçu dernièrement la note de cadrage concernant le suivi de leur collègue étudiant. Le SE-Unsa 92 ne peut que s'associer à l'incompréhension et parfois à la colère de nos collègues face à la demande de l'administration. D'une part si nos collègues travaillent à 75% c'est pour de bonnes raisons et ils n'ont pas toujours la possibilité de venir travailler sur leur jour de repos. D'autre part les missions demandées dans cette circulaire relèvent, selon le SE-Unsa, d'un travail de formateur. Enfin, comment peut-on demander à un collègue d'observer, puis de critiquer un collègue avec qui il partage une classe tout au long de l'année ? Pour l'ensemble de ces raisons le SE-Unsa vous demande d'offrir la possibilité à ces collègues de pouvoir refuser d'assurer le suivi des contractuels admissibles. Nous sommes bien conscients du caractère exceptionnel de la situation, avec de très nombreux personnels non titulaires à suivre cette année et un manque de formateurs dans notre département, mais le SE-Unsa estime que ce n'est pas à nos collègues d'en payer le prix.

David PLANCHE
Elu SE-Unsa à la CAPD